

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Telephone: 011 551 0595 Fax: 011 551 02 49 P. O. Box 3243 Addis Ababa, ETHIOPIA
www.africa-union.org

CONSEIL EXECUTIF
Huitième Session ordinaire
16 - 21 janvier 2005
Khartoum (Soudan)

EX.CL/224(VIII) REV.2

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION EXTRAORDINAIRE
DE LA CONFERENCE DES
MINISTRES AFRICAINS DE L'EDUCATION

**RAPPORT DE LA 1ere SESSION EXTRAORDINAIRE DE LA CONFERENCE
DES MINISTRES AFRICAINS DE L'EDUCATION**

NOTE INTRODUCTIVE

La Décennie de l'Éducation pour l'Afrique (1997-2006) a été lancée en 1997 et son plan d'action a été adopté deux ans plus tard, en 1999. Elle avait pris naissance aux Perspectives de Ségou en 1994, un forum dans lequel huit ministres africains de l'éducation, conscients du rôle important que l'éducation peut jouer dans la transformation du continent au 21^{ème} siècle, décidèrent de lancer une vision africaine coordonnée de l'éducation dans une large perspective du développement de l'Afrique de demain et d'impliquer l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette vision.

A cet effet, un projet avait été soumis à l'OUA par le Président du Mali en 1996 et avait été adopté en application de la résolution AHG/De.251 (XXXII) en juin 1996 par la 32^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. La résolution proclamait la période 1997-2006 la Décennie de l'éducation en Afrique et invitait le Secrétariat de l'OUA à convoquer une conférence panafricaine des Ministres de l'éducation pour élaborer et adopter un programme d'action de la décennie.

Le Secrétaire Général de l'OUA à Addis Abeba a officiellement lancé la Décennie le 22 novembre 1997.

La deuxième Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine (COMEDAF II) s'est tenue à Alger en Avril 2005. À cette Conférence, le cadre d'action de l'éducation et du développement des ressources humaines de l'UA/NEPAD était adopté et la Déclaration d'Alger a été signée; elle mettait l'accent sur les défis majeurs et les domaines-cibles de mise en œuvre. La déclaration invitait la CUA à commanditer une évaluation de la Décennie de l'Éducation pour l'Afrique et à proposer un plan d'action pour une seconde Décennie. Le Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine a approuvé la déclaration de juillet 2005 à Syrte.

RAPPORT DE LA CONFERENCE EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES DE L'EDUCATION

1. INTRODUCTION

La 1ere Session extraordinaire de la Conference des Ministres de l'Education de l'Union africaine (COMEDAFII+) avait eu lieu a Addis Abeba du 13 au 15 janvier 2006. La Conference avait pour but d'analyser le rapport d'evaluation de la Decennie de l'education pour l'Afrique (1997-2006) et le projet de Plan d'action pour une seconde Decennie de l'Education (2006-2015).

2. PARTICIPANTS

Les Etats Membres ci-dessous ont ete representes par leur Ministres :

Afrique du Sud, Algérie, Angola, Burundi, Cameroun, Congo Démocratique, Cote d'Ivoire, Égypte, Guinée Équatoriale, Éthiopie, Gambie, Ghana, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mozambique, Namibie, Sierra Leone, Soudan, Swaziland, Uganda et Zambie.

D'autres Etats ont ete representes par des Experts ou delegues, a savoir :

Botswana, Benin, Burkina Faso, Congo, Djibouti, Gabon, Guinee, Kenya, Libye, Mali, Niger, Nigeria, Republique Arabe Saharawi, Senegal, Somalie, Tchad, Togo, Tunisie.

3. SÉANCE D'OUVERTURE

Allocution du Président du Bureau

Le Président a souhaité la bienvenue aux Ministres et aux Experts. Il a remercié l'Union africaine pour avoir mis à la disposition de la Conférence tous les moyens nécessaires et pour le travail qu'elle a accompli dans le cadre de l'organisation de cette Conférence extraordinaire. Le Président a rappelé que lors de la réunion d'Alger, les Ministres avaient décidé de tenir une réunion extraordinaire pour l'évaluation du rapport. Les experts ont examiné le rapport et les actions proposées. Il a en outre indiqué que le choix du thème Education et Culture pour le prochain Sommet des Chefs d'Etat soulignait l'importance que l'Afrique attache à l'éducation. Il a fait remarquer que les enfants qui allaient être scolarisés cette année finiraient leur cycle de formation à la fin de la Décennie. Ils devraient donc bénéficier de la qualité des innovations qui devrait découler de la nouvelle décennie.

Le Président a indiqué que le processus initial de la précédente décennie avait enregistré quelques succès et des échecs. Cependant, notre continent aurait pu mieux faire et aurait pu atteindre un niveau plus élevé de réussite s'il y avait eu moins de conflit et plus d'investissement dans l'éducation. Il a exhorté les Etats membres à œuvrer ensemble en vue de mobiliser les ressources permettant d'atteindre les objectifs qu'ils ont fixés. Il a également lancé un appel afin que nous puissions tirer les enseignements des réussites dans d'autres pays en vue de renforcer l'éducation de base et permettre à tout enfant inscrit à l'école primaire de terminer sa scolarité, en éliminant les entraves financières, culturelle et sociale à une éducation de qualité

Le Président a souhaité que l'éducation devienne une priorité nationale et que des ressources soient allouées à ce secteur ainsi qu'aux systèmes de gestion du secteur. Les résultats de la décennie passée exigent un meilleur système de suivi et d'évaluation. Il a également recommandé que nous devons avoir une idée claire de la direction que nous empruntons et que nous devons atteindre les indicateurs de performance.

Le Président a exprimé son accord avec la liste des priorités et des domaines d'intervention mentionnés dans le Plan d'action proposé étant donné qu'une approche mieux ciblée renforcerait les chances de réussite. Il a ajouté que la participation de l'Union africaine, des CER et des Ministères nationaux ainsi que celles des parties prenantes dans la mise en œuvre du Plan d'action était une garantie de réussite. Les partenaires sont également importants, a-t-il souligné, dans la réussite du projet. La mise en commun des ressources est nécessaire si l'on veut éviter le gaspillage.

Allocution de la Commissaire

La Commissaire a souhaité la bienvenue aux Ministres en son nom personnel et au nom du Président de l'UA. Elle leur a présenté les excuses du Prof. Konaré pour son absence due à son obligation d'être à Khartoum pour le Sommet des Chefs d'Etat. La Commissaire a informé les Ministres que la Conférence extraordinaire faisait suite à l'appel lancé pour l'évaluation de la précédente décennie de l'Education. Elle a réitéré l'importance de l'éducation dans le développement durable et l'intégration de l'Afrique. Elle a rassuré les Ministres de l'engagement de la Commission à mobiliser les ressources nécessaires et à faire en sorte que la mise en œuvre de la Décennie soit guidée par la vision de l'UA. La Commissaire a ensuite mentionné les diverses activités de la Commission de l'UA dans le domaine de l'éducation, y compris l'enseignement supérieur. Au nombre de ces activités, il convient de mentionner le programme d'octroi de bourses dont la mise en œuvre requiert un appui financier; le projet sur les langues et les TIC ainsi que l'éducation technique et professionnelle. Elle a informé la Conférence de l'étude envisagée en vue de déterminer le cadre de l'enseignement professionnel et technique en Afrique. Elle a mentionné que son Département oeuvrait pour la promotion de l'éducation

informelle pour les jeunes dans les situations post-conflits. Enfin, la Commissaire s'est excusée pour tout inconvénient causé par le retard dans la soumission du rapport hier, retard dû au fait que la plupart des traducteurs de l'UA étaient déjà partis pour Khartoum.

4. ORGANISATION DE LA SESSION

a. Election du Bureau

Le Bureau élu par COMEDAF II a été maintenu étant donné que la présente réunion était une réunion extraordinaire.

Les membres du Bureau sont :

- Algérie - Président (Afrique du Nord)
- Tanzanie – Vice-Président (Afrique de l'Est)
- Gabon - Vice-Président (Afrique centrale)
- Bénin – Vice-Président (Afrique de l'Ouest)
- Afrique du Sud – Rapporteur (Afrique australe)

b. Adoption de l'ordre du jour

Le point relatif au CIEFFA a été supprimé du rapport des Ministres étant donné qu'il figurait dans celui des Experts. Il a été également noté que le Point proposé par le Soudan était pris en compte dans le rapport des Experts.

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DES EXPERTS

Le Rapporteur (Afrique du Sud) a résumé le contenu du rapport d'évaluation et du Plan d'action proposé. Il a exprimé sa reconnaissance à la société civile, aux organisations régionales et continentales pour leur contribution à la mise en œuvre de la Décennie précédente. Il a souligné que bien que la 1^{ère} décennie de l'éducation ait enregistré quelques échecs, il avait connu également d'importants acquis en particulier par rapport à l'éducation des filles, à la réduction de la dette et à la collaboration régionale. Il a indiqué que le concept de la décennie de l'éducation n'a pas atteint toutes les couches de la société encore moins les communautés de base.

Le rapporteur a alors mentionné les apports et observations suivants faits par les Experts :

- Les Experts ont souligné que l'avantage comparatif de l'UA était et demeure le leadership, le plaidoyer et son rôle de catalyseur;
- Les Experts ont estimé que le Plan proposé pêchait par certains détails qui devraient y être intégrés et qui mériteraient d'être considérés comme cadre d'action à partir duquel un plan d'action serait élaboré;

- Les Experts ont décidé que les principes directeurs de la mise en œuvre de la Décennie devraient comprendre la nécessité d'un engagement politique ferme et l'avantage de se concentrer sur un nombre réduit d'objectifs;
- Les Experts ont exprimé leur accord sur les points focaux de EMIS, de la qualité de l'éducation, des aspects concernant les filles et les femmes ainsi que le maintien des garçons dans l'enseignement secondaire et la satisfaction des besoins des jeunes vulnérables et handicapés. L'enseignement supérieur, y compris le développement de carrière des enseignements constitue un autre domaine focal, comme la science et la technologie;
- Les Experts ont décidé de créer des groupes de travail chargés d'élaborer des plans d'action détaillés sous la supervision de la Commission de l'UA dans le cadre de la mise en œuvre de la 2^{ème} Décennie.

Le Président a remercié les Experts et le Rapporteur pour l'excellent travail accompli. Il a rappelé aux délégués que le Rapporteur s'était penché sur le rapport d'évaluation et le Plan d'action.

6. Discussions

Au cours des discussions qui ont suivi, des excuses ont été présentées aux noms des Ministres de l'éducation de plusieurs pays dont le Bénin, le Nigeria, le Gabon et le Ghana.

Plusieurs délégations ont exprimé leur satisfaction et leur soutien au travail des Experts. De manière générale, la plupart des questions soulevées visait à mettre l'accent sur certains aspects étant donné que les documents présentés couvraient ces points.

Les questions ci-après ont été soulevées :

- Les programmes d'ajustement structurel apportent un appui aux infrastructures, au détriment des ressources humaines et de la rémunération. Ceci constitue une contradiction qui rend la tâche difficile aux pays africains pour parvenir à une éducation de qualité accessible à nos enfants.
- L'éducation est un important outil de développement et d'intégration. Des recommandations doivent être faites pour la deuxième décennie en vue d'inverser la tendance à la régression des pays en situation post-conflit.

- Les Etats membres devraient bénéficier de chiffres indicatifs pour les allocations budgétaires aux divers sous-secteurs de l'éducation. Le Burkina Faso a exprimé son engagement à faire du CIEFFA une institution viable et a exprimé sa reconnaissance pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour.
- Certains axes de la 2^{ème} décennie sont louables mais l'on ne doit pas perdre de vue le contexte général.
- Certaines déclarations et statistiques sur la performance de l'Afrique au cours de la dernière décennie masquent les cas de réussite qui devaient être mis en exergue.
- La mobilisation des ressources pour l'éducation devrait commencer en Afrique. L'assistance mutuelle entre les Etats membres doit devenir un mode de fonctionnement afin d'aider les Etats qui accusent du retard et encourager les plus performants.
- Le Plan d'action de la 2^{ème} décennie doit relever les défis qui ont entraver la réalisation des objectifs de la première décennie.
- L'éducation africaine doit pouvoir intégrer les disciplines modernes de la science et la technologie.
- L'éducation doit être pris en compte dans tous les secteurs de développement.
- La volonté politique joue un rôle primordial dans la réalisation des objectifs de la décennie. Il est nécessaire d'allouer des ressources budgétaires et de fixer des objectifs pour certaines questions qui peuvent être résolues à court, moyen et long termes.
- Il convient de résoudre le problème de la perte des enseignants et autres personnes qualifiées à cause des maladies et de l'immigration.
- Un plan rotatif est à saluer à cause de sa souplesse et de son efficacité.

Les délégations ont fait les suggestions suivantes pour l'inclusion de nouveaux domaines dans le Plan d'action :

- Subvenir aux besoins des enfants qui ont été arrachés aux réseaux de trafic d'enfants;
- Accorder un accès équitable à l'éducation aux réfugiés et personnes déplacées;
- Mettre l'accent sur l'éducation et la formation en situation post-conflit.

L'Organisation arabe (ALESCO) a exprimé son souhait de collaborer avec la Commission de l'UA, étant donné que certains de ses membres sont africains.

Il a été décidé que la Déclaration sur la Culture contenue dans le rapport des Experts relatif au Plan d'action doit être positive et faire ressortir l'importance de la Culture dans l'éducation et le développement. De même les lacunes à cet égard doivent être notées.

7. DECISIONS ET RECOMMANDATIONS

Concernant le CIEFFA, la Commission avait reçu mandat d'examiner les activités qui pourraient aboutir à un soutien pratique à ce Centre et d'amener les Etats membres à adopter les projets de statut.

Les Ministres ont recommandé que la Commission accorde également une attention à d'autres organisations ainsi qu'au rôle actif qu'elles jouent sur le continent. S'agissant de l'IPED, les Ministres ont lancé un appel afin que soit mise en œuvre la Décision CM/660 LXXVII de Durban relative à la transformation de l'IPED en Observatoire africain de l'éducation. Il a été cependant demandé à l'UA d'examiner l'efficacité de nos institutions avant de décider de les raviver ou d'en créer de nouvelles.

Nous devons aborder la question des discussions répétitives – les rencontres ne servant qu'à venir relater nos malheurs. Espérons que la 2^{ème} décennie de l'éducation en Afrique sera la trajectoire vers le succès et qu'une autre décennie ne sera plus nécessaire.

Evitons les évaluations généralistes. Nous devons identifier les pays qui accusent du retard et rechercher les causes d'un tel retard de manière à y remédier dans le cadre d'assistance collective. Nous devons procéder à des analyses approfondies par pays. Nous devons nous entendre, en tant que continent africain, sur les possibilités de nous aider mutuellement.

L'UA devrait être l'institution de premier plan pour le développement de l'Afrique. D'autres organisations continentales ou internationales doivent travailler sous la coupe du leadership de l'UA.

L'UA devait être le mécanisme faitière de coordination pour toutes les organisations travaillant sur le continent. En particulier, la Commission doit jouer ce rôle dans le cadre de l'éducation.

Nous avons besoin d'institutions dévouées pour superviser le suivi et l'évaluation de l'éducation en Afrique, à travers notamment nos universités qui sont jusqu'ici marginalisées dans l'agenda de l'éducation. Nous devons renforcer l'enseignement supérieur et augmenter le nombre de titulaires de doctorats.

Nous devons examiner l'efficacité de l'intégration de la culture et de l'éducation.

Pour éviter de lancer une troisième décennie, il convient de mettre en œuvre collectivement les décisions. Nous devons garantir la stabilité politique pour garantir la stabilité de l'éducation. Nos théories doivent être étayées par la pratique.

Le Ministre de l'éducation de l'Afrique du Sud a alors proposé d'accueillir la première réunion des groupes de travail, et cette offre a été acceptée par acclamation.

La Côte d'Ivoire a remercié l'UA pour sa médiation dans les crises civiles.

Les Ministres ont approuvé leur rapport sous réserve des amendements ci-dessus.

Rapport d'Evaluation
Le projet de cadre d'action
Le projet de Déclaration pour une Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique (2006-2015).

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : (251)11 5517 700 Fax : (251) 11 5517844 website : www.africa-union.org

**Conférence des Ministres de l'Education
de l'Union africaine (COMEDAF II+)
Session extraordinaire
13-15 janvier 2006
ADDIS ABEBA
Ethiopie**

EXT/AU/EXP/EDUC/3(II)

**PROJET DE DECISION
RELATIVE A UNE SECONDE DECENNIE DE L'EDUCATION
POUR L'AFRIQUE (2006-2015)
ET A LA MISE EN ŒUVRE
DU CADRE D'ACTION DE LA SECONDE DECENNIE**

**PROJET DE DECISION
RELATIVE A UNE SECONDE DECENNIE DE L'EDUCATION
POUR L'AFRIQUE (2006-2015) ET A LA MISE EN ŒUVRE
DU CADRE D'ACTION DE LA SECONDE DECENNIE**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du Rapport d'Evaluation sur la première décennie de l'Education en Afrique
2. **ACCEPTTE** les conclusions du rapport d'evaluation telles qu'amendées;
3. **FELICITE** les Etats membres et les Communautés économiques Regionales (CER) des progrès réalisés en matière d'éducation au cours des 10 dernières années et salue leur collaboration lors de l'évaluation de la celle-ci;
4. **RECONNAIT** que, bien qu'il y ait eu des avancées significatives dans plusieurs domaines, le Continent a été confronté à des obstacles et des défis qui ont empêché le plein accomplissement de tous les engagements pris en 1997 par l'Organisation de l'Unité Africaine ;
5. **RECONNAIT** l'existence d'autres initiatives en matière d'éducation en Afrique, telles que Education Pour Tous, Objectifs de Développement du Millénaire, le Nouveau Partenariat pour le Développement (NEPAD) et appelle a une meilleure coordination entre ces initiatives et le cadre d'action pour la deuxième decennie de l'Education;
6. **RECONNAIT** la nécessité de poursuivre et d'amplifier les efforts relatifs au développement de l'éducation en Afrique ;
7. **APPROUVE** le Cadre d'Action de la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique ;
8. **INVITE** la commission de l'Union africaine, les Communautés Economiques régionales et les Etats membres à renforcer la collaboration, les appuis et la Coordination en vue de l'opérationnalisation du Cadre d'Action de la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique et des initiatives en éducation ;
9. **INVITE** les Etats membres à mobiliser suffisamment de ressources pour la mise en œuvre de chaque domaine du Cadre d'action ;

10. **PROCLAME** la période **2006-2015**, la Seconde Décennie de l'Education pour l'Afrique ;
11. **INVITE** les agences et les institutions africaines et internationales, ainsi que les ONG, les Societes Civiles et les partenaires au developpement à contribuer par leur soutien technique et financier à la mise en œuvre du Plan d'action de la Seconde Décennie de l'Education, tant au niveau national, régional que continental.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : (251)11 5517 700 Fax : (251) 11
5517844 website : www.africa-union.org

**Conférence des Ministres de l'Education
de l'Union africaine (COMEDAF II+)
Session extraordinaire
13-15 janvier 2006
ADDIS ABEBA
Ethiopie**

EXT/AU/EXP/EDUC/Rpt/4(II)

RAPPORT DE LA REUNION DES EXPERTS DE LA SECONDE DECENNIE

REUNION DES EXPERTS

1. Cérémonie d'ouverture

La réunion a commencé avec l'allocution d'ouverture du Prof. Nagia Essayed, Commissaire en charge du Département des ressources humaines, de la science et de la technologie.

Dans son allocution, la Commissaire a remercié les délégués pour avoir pris le temps, malgré leurs programmes chargés, d'assister à la Conférence. Elle a par ailleurs remercié l'UNESCO pour son assistance financière et technique dans l'évaluation de la Décennie de l'éducation en Afrique.

La Commissaire a informé les délégués qu'ils auront à examiner deux documents à savoir, le rapport d'évaluation et le Plan d'action pour une deuxième Décennie de l'éducation en Afrique. Elle a exprimé sa confiance dans la capacité des experts présents à formuler des solutions réalistes aux problèmes cruciaux auxquels notre continent est confronté dans le domaine de l'éducation.

S'agissant du Plan d'Action, la Commissaire a exprimé l'espoir qu'il aura établi l'ordre de priorité des actions que nous devons entreprendre dans le cadre de la prochaine décennie.

Finalement, elle a exprimé ses remerciements aux partenaires de la Commission de l'UA pour leur appui soutenu. Elle a ensuite déclaré la Conférence ouverte.

2. Observations liminaires du Président du Bureau

Dans ses observations liminaires, le Président du Bureau a également souhaité la bienvenue aux délégués. Il a rappelé à la Conférence que la Déclaration d'Alger des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine demandait à la Commission de l'UA d'effectuer une évaluation de la Décennie de l'Éducation en Afrique, de préparer un Plan d'Action pour la deuxième Décennie et d'organiser une réunion extraordinaire pour examiner les documents. C'est là, a-t-il réitéré, la raison de la présente Conférence.

Le Président a rappelé à la Conférence le Bureau élu comme suit :

- Président	:	Algérie (Afrique du Nord)
- 1 ^{er} Vice-Président	:	Tanzanie (Afrique de l'Est)
- 2 ^{ème} Vice-Président	:	Gabon (Afrique centrale)
- 3 ^{ème} Vice-Président	:	Bénin (Afrique de l'Ouest)
- Rapporteur	:	Afrique du Sud (Afrique australe)

Il a informé les délégués que le même Bureau dirigerait la présente Conférence parce qu'elle est extraordinaire.

3. Adoption de l'ordre du jour

Avant la présentation de l'ordre du jour pour adoption, un point a été proposé par le Soudan et inscrit à l'ordre du jour du deuxième jour de la Conférence :

La création d'une organisation africaine de l'éducation, de la science et de la culture

Le Président a ensuite invité Dr. Fay Chung à faire son premier exposé.

4. Présentation du rapport d'évaluation pour la Décennie de l'Éducation en Afrique par Dr. Fay Chung :

Dr. Chung a résumé le rapport d'évaluation portant sur les domaines suivants :

- Méthodologie de l'évaluation
- Historique, orientation et contenu
- Réalisations de la Décennie
- Documents connexes
- Défis et enseignements tirés de l'expérience de la Décennie
- Principes directeurs pour la prochaine Décennie

Parmi les défis de la première Décennie figurent la concentration sur l'éducation de base au détriment de l'enseignement secondaire et supérieur et l'insuffisance des ressources humaines.

En présentant les échecs de la Décennie, le Consultant a informé les délégués que le concept de la Décennie n'a pas atteint les populations locales dans les Etats membres. La plupart des cibles visées dans le Plan d'Action de la Décennie n'ont pas été atteintes. Par exemple, à l'exception de l'Afrique du Nord, la plupart des Etats membres n'ont pas encore atteint 50% de taux d'inscription dans l'enseignement secondaire.

Les enseignements les plus importants tirés étaient la nécessité de se concentrer sur une série de priorités à petite échelle, de faire largement connaître la Décennie et d'en faire la promotion dans les Etats membres et auprès des partenaires.

Sur la base des informations tirées de l'évaluation, le consultant a énuméré les domaines prioritaires proposés pour la deuxième Décennie comme suit :

- Qualité dans tous ses aspects
- Education des femmes et des filles
- Science, technologie, enseignement et formation techniques et professionnels
- Statistiques sur l'éducation

4.1. Débat pour des précisions

Au cours des débats pour des précisions, les délégués qui sont intervenus ont exprimé leur gratitude à la Commission et aux consultants pour avoir produit un document détaillé et de bonne qualité.

Quelques erreurs ont été signalées dans les informations contenues dans le rapport d'évaluation. Il s'agit, entre autres, de l'omission du rôle d'appui de la Banque africaine de développement et du manque d'informations de la société civile et des organisations partenaires. Les délégués ont été également informés que la CEDEAO n'a pas lancé sa propre décennie mais qu'elle a plutôt commencé à mettre en place des structures pour mettre en œuvre la Décennie de l'Education de l'UA. La CEDEAO a également créé un fonds régional pour mettre en œuvre son protocole sur l'éducation.

D'autres omissions notées étaient l'impact de facteurs préoccupants tels que le VIH/SIDA, la culture, la pauvreté et la corruption sur la mise en œuvre de la Décennie.

Les délégués ont cherché à savoir pourquoi le concept de la Décennie n'avait pas atteint les populations locales dans les Etats membres. Il importe de le savoir pour relever le défi de la deuxième décennie. Les délégués ont également demandé des clarifications sur les faits qui, au cours des dix dernières années, ont pu être effectivement attribués à la Décennie de l'Education de l'UA.

En ce qui concerne l'allocation des ressources à l'éducation, les délégués ont demandé à savoir la portion du montant prévu qui a été effectivement décaissé et le montant qui est en fait arrivé dans la salle de classe.

En réponse, le Consultant a assuré les délégués qu'il y a eu beaucoup de réalisations au cours de la Décennie, en dépit de la décennie. Elle a déclaré que l'important n'est pas ce qui a motivé les réalisations, mais le fait qu'elles entrent dans le cadre des aspirations déclarées des États membres de l'UA.

Les réalisations dans le domaine du genre, grâce au travail de FAWE, peuvent être liées à la décennie car FAWE a participé à quatre des cinq réunions régionales de planification et a, par conséquent, pu accepter le Plan d'Action de la Décennie, dans une certaine mesure.

Dr. Chung fait ensuite une présentation sur le projet de plan d'action de la Décennie. Le rapport dudit plan est présente séparément

5. Restitution des travaux de groupes

Les experts ont été repartis en quatre groupes pour des débats approfondis et cibles sur le rapport de l'évaluation et le plan d'action. Il a été demandé aux Délégués de se concentrer sur la substance et de proposer des réponses aux préoccupations suivantes :

Le Président a informé les délégués qu'il se scinderait en quatre groupes pour examiner les deux documents présentés. Il a conseillé aux délégués de se pencher essentiellement sur la substance et de répondre aux questions suivantes :

- Le rapport est-il réaliste?
- Peut-il faire face aux besoins de l'Afrique tel que décrit dans le rapport d'évaluation?
- Comment peut-on l'enrichir?

5.1 Amendements suggérés

Les experts dans les travaux de groupes ont apprécié le rapport, mais ont fait ressortir un certain nombre d'insuffisances et d'omissions. Ils ont également proposé des amendements.

Amendements au Chapitre 6:

Article 73: il doit être reformulé comme suit: " Le mécanisme de mise en œuvre proposé se doit de jouer un rôle initiateur en ce qui concerne la coordination, le suivi ainsi que la diffusion et le partage des informations avec les Etats, les organisations et les partenaires, à travers la mobilisation du soutien pour la mise en œuvre du programme et du plan d'action de la Seconde Décennie.

Article 74 : il doit être reformulé comme suit: " Examen des facteurs ayant conduit au grand écart existant entre l'éducation et l'emploi en vue de trouver les solutions inhérentes au moyen de plans bien étudiés et progressifs "

Activités de la CEDEAO (art. 34)

La CEDEAO a mis en place un Secrétariat de la Décennie de l'Éducation en Afrique de l'Ouest (DEWA). Depuis, une Conférence des Ministres de l'Éducation de la CEDEAO a été institutionnalisée. Elle a tenu deux réunions, la première à Dakar en 2002 et la deuxième à Accra en 2004.

Dans le cadre de la Décennie, la CEDEAO a adopté les documents suivants :

- Un Protocole sur l'Éducation et la Formation;
- Une Convention sur l'Équivalence des Diplômes;
- Un Fonds régional pour le Financement des activités régionales;
- Un Plan d'action régional.

Huit groupes de travail thématiques ont été créés par la Conférence des Ministres de l'Éducation de la CEDEAO.

Amendements sur CIEFFA (Art. 41.4)

Le Centre international pour l'éducation des filles et des femmes en Afrique (CIEFFA) est créé vers la fin de la Décennie et se présente comme une nouvelle initiative pour le développement de l'éducation des filles et des femmes pour tout le Continent africain.

Institution spécialisée de l'Union africaine, centre de catégorie II de l'UNESCO, le CIEFFA se veut un centre de référence pluridisciplinaire qui permette de canaliser les énergies et orienter les actions en matière d'éducation des filles et des femmes; un centre de ressources, de formation et d'information. Il se veut également, un centre d'excellence pour le renforcement des capacités des filles et des femmes en vue de leur responsabilisation et autonomisation dans un contexte de lutte contre la pauvreté. Il se veut enfin l'observatoire africain pour l'éducation des filles et des femmes.

5.3 Observations

- La Décennie n'a été connue que des ministères sans être intégré aux plans sectoriels de développement de nos pays ;
- Les ministères n'ont pas émis d'avis sur l'exécution de la Décennie : absence des avis des ministères de l'éducation ;
- Le Plan lancé en 1997 n'est devenu fonctionnel qu'en 1999 d'où l'absence de l'engagement fort pour le projet ;
- Insuffisance de communication et d'échange sur la Décennie ;
- Le Plan d'action n'a pas rendu possible l'adoption d'une approche visant la production de données nécessaires et pertinentes pour l'évaluation des priorités majeures de la décennie, à savoir.

6. Présentation du Projet de Décision invitant a la Déclaration d'une Seconde Décennie de l'Éducation pour Afrique

La Directrice des Ressources humaines, Science et Technologie a présenté le Projet de Décision. Elle a demandé aux délégués de faire des

observations et d'entériner par la suite le projet pour présentation aux Ministres de l'Éducation. La Décision sera finalement présentée à la cinquième session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement qui se tiendra à Khartoum.

Les délégués, ayant pris la parole, ont soutenu la teneur et l'objectif du projet de Décision. Plusieurs observations ont été faites et ont été prises en compte dans le projet.

7. Annonce du Projet de Bourse Mwalimu Nyerere de l'Union africaine

La Directrice a annoncé que la Commission avait élaboré un projet de bourse, en application des recommandations de la Conférence des Ministres de l'Éducation de l'Union africaine tenue à Alger (COMEDAF II). Les délégués ont été informés que des dispositions seront prises en vue de discuter avec les autorités tanzaniennes du nom donné au Projet à savoir, l'ancien éminent Président de la République tanzanienne, S.E. Julius Nyerere. Les délégués ont été également informés que le projet de bourse sera souple pour permettre aux États membres de s'en servir comme initiative faîtière adaptable au niveau local dans le cadre de la vision de l'Union africaine.

Les délégations se sont prononcées en faveur de cette initiative. L'Égypte a fait part d'une initiative locale en cours qui vise à venir en aide à cinquante étudiants africains par an dans les universités égyptiennes.

La réunion d'Experts s'est félicitée de l'exposé.

8. Exposé du Centre international d'Education pour les Filles et les Femmes en Afrique (CIEFFA)

Dr. Raymonde Agossou, Chef de la Division des Ressources humaines et de la Jeunesse a fait un exposé sur le processus d'analyse du dossier du CIEFFA dans le cadre de la mise en œuvre de la décision « Assembly/AU/Déc.44 (III) de la 3^{ème} Conférence des chefs d'Etat de l'UA. Elle a informé les participants que les Statuts du CIEFFA tels que reçus ont été soumis au service juridique de l'UA qui les a amendés. Le contenu desdits amendements a été joint au document remis aux participants. Des détails relatifs à cette question sont contenus dans un document qui a été distribué aux délégués. Dr. Agossou a réitéré que le CIEFFA doit être au service de toute l'Afrique et doit travailler avec d'autres organisations telles que le FAWE en vue d'éviter un chevauchement inutile d'efforts et d'assurer une meilleure coordination ainsi que l'optimisation des ressources.

Au cours des débats qui ont suivi, les délégués se sont félicités du travail accompli par la Commission concernant le CIEFFA. Le Burkina Faso a déclaré

qu'il s'était déjà acquitté de toutes ses obligations concernant l'appui et la gestion du CIEFFA. La réunion a été informée que la CEA a un Centre appelé « Centre pour le genre et le développement » dont la mission est d'éliminer les goulots d'étranglement auxquels les filles et les femmes sont confrontées, en particulier dans l'enseignement supérieur. Il a été suggéré que les filles ont besoin de modèles et que les programmes de stage aideraient à promouvoir l'emploi des femmes à des postes clés.

Des questions ont été posées concernant le financement du CIEFFA. Il s'agit instamment de la contribution financière à apporter par l'UA au CIEFFA dans son budget annuel et la contribution des Etats membres dont fait état l'article 21 des statuts amendés par le service juridique de l'UA. Il a alors été suggéré que cette question soit discutée et clarifiée au cours de la Conférence ministérielle.

9. Exposé de l'Institut Panafricaine des Sciences de l'Education pour le Développement (IPED)

Le Secrétaire exécutif de l'IPED a fait un exposé dans lequel il a informé les participants que l'IPED est une institution spécialisée de l'Union africaine depuis plus de vingt ans. Il a affirmé que l'IPED avait très bien réussi dans sa mission au cours des premières années mais qu'il avait enregistré un déclin dans les années 1990. L'objectif de l'exposé, a-t-il affirmé, était de demander à l'Union africaine de mettre en œuvre la décision CM-660 (LXXVI) adoptée à Durban par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine.

Le Secrétaire Exécutif a, en outre, informé la réunion que le Président de la Commission avait proposé de transformer l'IPED en un observatoire de l'éducation pour l'Afrique, et qu'une étude à cet effet avait été menée par l'UNESCO. Le Directeur a énuméré les problèmes auxquels l'IPED est confronté et il a demandé que les décisions adoptées soient mises en œuvre afin d'appuyer les institutions de l'UA.

Dans le débat fort animé qui a suivi, les délégations ont souligné la nécessité d'évaluer les organisations agréées comme institutions spécialisées de l'Union africaine. Il a été suggéré qu'il soit en effet nécessaire d'élaborer des modalités rationnelles pour la création et le financement des institutions spécialisées de l'UA. Il convient, a-t-on indiqué, d'avoir une approche constante dans l'accréditation et le financement des organisations afin d'éviter toute menace à leur existence.

Les délégués ont pris note de l'exposé de l'IPED et ont entériné la proposition de le présenter à la session des Ministres de l'Éducation.

Dans ses observations de clôture, le Président du Bureau a souligné que bien que nous avons besoin d'un observatoire de l'éducation, il était essentiel que nous étudions la structure proposée en vue de déterminer sa capacité, les ressources disponibles, les relations avec les CER et la viabilité financière etc...

10. Autres exposés

10.1 Exposé de l'UNICEF

Un Représentant de l'UNICEF a fait un exposé sur le projet de trousse d'apprentissage essentielles. Il a souligné qu'il existait beaucoup d'avantages à tirer de ce projet en mettant l'accent sur une trousse d'apprentissage essentielle pour les écoles. La trousse a été conçue pour répondre aux importants défis auxquels fait face l'éducation dont notamment, l'analphabétisme des femmes, la pauvreté, le VIH/SIDA, certaines pratiques culturelles rétrogrades. Il propose que les écoles deviennent des Centres à guichet unique pour l'apprentissage et l'octroi des services de base aux enfants.

Ce projet propose une approche basée sur le droit à l'éducation et aux prestations de services, en mettant un accent particulier sur les groupes vulnérables. Sa mise en œuvre requiert une législation appropriée, une allocation budgétaire et des travaux de recherche visant notamment la suppression des frais de scolarité.

10.2 Exposé du PAM

Une représentante du Programme Alimentaire Mondial a fait un exposé sur les activités de cette Organisation. Elle a informé la réunion que 180 millions d'enfants affamés fréquentent les écoles; 120 millions sont déscolarisés, dont 38% en Afrique sub-saharienne. L'intervention du PAM se fait sous la forme de programmes d'alimentation scolaire à travers un partenariat à base communautaire; il investit ainsi dans le capital humain.

La représentante du PAM a poursuivi son exposé en faisant état des cas de réussites de ce programme et les liens avec le programme de développement socio-économique. Il a souligné que le programme de son organisation a eu un impact positif sur la paix et les efforts de reconstruction post-conflit.

10.3 Débats

Dans les débats qui ont suivi, les délégués ont souligné la nécessité d'intégrer les programmes des ONG dans ceux de l'UA et d'évaluer leur

impact. Il a été suggéré que les interventions doivent être spécifiques au contexte afin de veiller à leur souplesse et à leur pertinence. Les délégations ont souligné que la question doit porter sur le travail accompli et non sur les noms ou les « propriétaires » du travail. La nécessité de repenser les relations entre les organisations internationales et les institutions africaines dans la promotion du développement a été soulignée. Le rôle des organisations internationales qui appuient les programmes de l'UA et du NEPAD a été souligné. Il a été également indiqué que l'Union africaine devrait piloter et orienter ses programmes.

Il a été conseillé au PAM d'éviter d'appeler certaines écoles « Écoles PAM » afin d'éviter toute dissension.

11. Proposition en vue de la création d'une Organisation africaine pour l'Éducation, la Science et la Culture

La délégation du Soudan a présenté brièvement aux Experts la création des AFESCO et la réunion des Experts a pris note du projet.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

A) Addis Ababa, ETHIOPIA
Telephone : 5517 700 Fax : 5517844
website : www.africa-union.org

P. O. Box 3243

**Conférence des Ministres de l'Education
de l'Union africaine (COMEDAF II+)**

Session extraordinaire

13-15 janvier 2006

ADDIS ABEBA

Ethiopie

EXT/AU/EXP/EDUC/Rpt/5(II)

RAPPORT DU PLAN D'ACTION DE LA SECONDE DECENNIE

1. Présentation du Plan d'Action pour une Deuxième Décennie de l'Éducation, by Dr. Fayking Chung

Le Consultant a tout d'abord fait état des objectifs pour une deuxième décennie. Elle a expliqué que cette décennie doit avoir pour objectif de promouvoir au maximum l'avantage comparatif de l'Afrique en vue d'être établi comme un pair sur la scène mondiale. Deuxièmement, le Plan est conçu pour tirer les leçons des échecs de la première décennie

Le Consultant a ensuite évoqué les objectifs de la deuxième décennie en rappelant à la réunion la nécessité de définir une orientation claire. Elle a souligné la nécessité de recourir aux structures déjà existantes dans la mise en œuvre de la deuxième décennie tout en évitant le double emploi inutile des efforts et en veillant à la mise en œuvre d'une coordination et d'une harmonisation.

Le Plan d'Action définit également les rôles des diverses parties prenantes, notamment l'UA/CUA, les CER, les autorités publiques ainsi que les institutions financières et de développement.

La mise en œuvre de la décennie est prévue dans le cadre d'un « plan rotatif » qui tient compte de la situation changeante. Un rapport bisannuel par l'intermédiaire du COMEDAF est proposé lorsque des rapports régionaux seront présentés.

2. Discussion pour clarification

Les délégués qui ont pris la parole se sont félicités de la qualité du document présenté par la Commission et les consultants en expliquant qu'il y avait là une amélioration nette depuis Harare. Il a été proposé que les noms des Consultants apparaissent dans le document pour les remercier du bon travail accompli.

L'orientation claire du Plan a été saluée, de même que l'intérêt accordé à l'éducation des femmes et des filles et l'appel à l'intégration de l'éducation dans le développement social et économique. Ce dernier cependant pourrait permettre de mettre au point des indicateurs économiques appropriés pour le développement de l'éducation. Il a été noté que la nécessité de ne pas adapter de nouvelles structures pourrait s'opposer à la nécessité d'assurer la coordination des efforts.

Il a été noté que la Culture doit être définie et non servir de référence en général compte tenu des nombreux aspects négatifs des cultures africaines.

Certains délégués ont cité l'exemple des projets par lesquels les défis de la qualité et de l'accès à l'éducation de base ont été relevés avec succès par la

décentralisation des systèmes. Il a été proposé que cette expérience devrait être partagée pour éviter le cercle vicieux comme cela a toujours été le cas.

Le besoin d'harmoniser les efforts déployés par les partenaires de développement au sein du continent en vue de promouvoir davantage l'utilisation des ressources a été réitéré par les délégués. Il a été proposé que l'UA œuvre au renforcement des organisations continentales non-gouvernementales telles que l'AAU, l'ADEA, le FAWE pour un partenariat plus efficace et pour atteindre « les populations locales ».

S'agissant du rôle important que doivent jouer les CER dans la Deuxième Décennie, les délégués ont demandé des éclaircissements sur l'état des relations entre l'UA et les CER pour justifier les attentes et permettre la mise en œuvre.

La brièveté du Plan d'action a soulevé des questions relatives à la définition des domaines d'intérêt. Par exemple, les délégués ont posé la question de savoir quels sont les critères de « Qualité » pour définir les domaines d'intervention. Il a été proposé que l'éducation tertiaire, notamment la recherche et son application pour le développement. Les délégués en effet se sont dit convaincus que l'enseignement supérieur est le lien qui unit l'éducation au développement.

Un certain nombre de délégués ont exprimé leur préoccupation quant au fait de ne pas pouvoir mettre en œuvre la Décennie de l'Éducation. Les défis mentionnés concernent, entre autres, le VIH/SIDA, la pauvreté, la culture, les conflits, le coût et la qualité de la formation des enseignants.

La Commission a assuré les délégués des relations de travail formelles qui existent entre l'UA et les CER telles que définies dans le Traité d'Abuja, et dans l'Acte constitutif de l'UA et les Statuts de la Commission de l'UA. Par ailleurs, la CUA, en collaboration avec les CER œuvre à l'harmonisation des CER et à l'élaboration d'un Protocole pour collaboration et coordination ultérieures.

Le Consultant a expliqué aux délégués que les domaines d'intérêt attendent encore d'être définis, afin d'inclure l'infrastructure et la gestion de l'éducation, les résultats de l'éducation etc... Elle a réitéré qu'une orientation africaine collective doit définir une vision commune par laquelle par exemple une stratégie industrielle doit être définie. Sur la base de cette orientation et de cette définition, il serait plus facile d'adapter un genre de systèmes éducatifs qu'il nous faudrait pour le développement de l'Afrique.

Le Consultant s'est également prononcé contre le fait qu'il y ait de nombreuses Organisations ayant un objectif clair pour l'Afrique mais qui ne traitent pas des programmes et des priorités de l'UA. Cela doit changer, compte

tenu du fait que l'une des raisons d'échec de la première décennie s'explique par le fait que les partenaires de développement dans leurs programmes, bien qu'ils aient été parties prenantes au développement du Plan d'Action.

Pour conclure, le Consultant a expliqué que les Experts pouvaient apporter leur contribution parce que le plan a été élargi et de caractère non spécifique.

3. Séances en groupe de travail

Le Président a informé les délégués qu'il se scinderait en quatre groupes pour examiner les deux documents présentés. Il a conseillé aux délégués de se pencher essentiellement sur la substance et de répondre aux questions suivantes :

- Le Plan d'Action est-il réaliste?
 - Peut-il faire face aux besoins de l'Afrique tel que décrit dans le rapport d'évaluation?
 - Comment peut-on l'enrichir?
- Promouvoir la formation des professeurs et le renforcement des infrastructures.

3.1 Amendements au plan d'action

Article 4 : à lire comme suit

" La mise en œuvre de la Décennie nécessite l'octroi de moyens exécutoires ayant une capacité de mise en œuvre, de coordination et de suivi des plans approuvés , à travers une meilleure exploitation des potentialités et des possibilités matérielles que les Etats membres et les partenaires se doivent de fournir en vue de permettre au Plan d'action et aux autres plans qui vont suivre de réaliser les objectifs du Continent relatifs à l'éducation et au développement des capacités humaines. "

Article 5 : Supprimer cet article et le remplacer par le mécanisme de coordination créé au sein du mécanisme de mise en œuvre entre les organisations internationales, les Communautés Economiques Régionales et les Etats membres de l'Union africaine, entres autres les Comités Nationaux chargés de la diffusion des activités de la Décennie sur le plan national.

Article 8 :

Principes de gestion : à supprimer

Article 9 : Du deuxième plan d'action

Science et Technologie... On ajoute à la fin ce qui suit: " et réduire l'écart digital qui sépare les pays du Continent des autres États du monde "

3.2 Recommandations

Les recommandations sont les suivantes :

3.2.1 Domaines cibles par les recommandations**▪ Science et technologie**

- Considérer la science et la technologie comme une discipline distincte et une manière de faire les choses (approche). Nous comprenons par là que les gens doivent accepter la science et la technologie comme une approche.
- Nécessité de souligner le lien entre l'école et le travail.
- Il existe une pénurie criarde d'enseignants dans cette discipline ; des efforts doivent être faits donc pour développer la profession d'enseignant.
- Manque d'infrastructure pour satisfaire les besoins énumérés.
- Intégration des TIC dans cette intervention

▪ Système de Gestion de l'Information

- souligner la nécessité d'affiner et de renforcer la collecte des données et leur utilisation pour la planification, la mise en œuvre et l'administration à tous les niveaux du système éducatif
- renforcer les capacités de recherche des ministères et utiliser les résultats de la recherche dans la planification. (Mobiliser, par exemple, la Diaspora africaine et recourir aux chercheurs locaux.
- s'inspirer des systèmes et modèles qui marchent ou ont fait leur preuve sur le continent.
- nécessité de fournir ou d'améliorer l'infrastructure EMIS, y compris des capacités humaines adéquates, tout en résolvant la question de la fiabilité des données.
- cette intervention ne doit pas être handicapée par des problèmes d'inter-connectivité ou de fonctionnalité entre réseaux ou systèmes TIC – il ne faudrait pas sous-estimer la valeur du stylo et du papier dans l'EMIS.

L'Education de qualité

Comprendre et définir la qualité

De nombreux travaux sur la qualité existent à travers le continent. Exemple UNICEF, SAQMEC, GCA, ADEA, PASEC, entre autres. Il convient de les prendre en compte. Il faut également considérer les meilleurs modèles (UNESCO par exemple). Etablir un groupe de travail pour examiner ces modèles et les interpréter pour l'Afrique.

Renforcer la qualité

- Fournir les trousseaux d'apprentissage de base
- Questions liées aux enseignants : comment relever leur moral, développer des plans de cheminement de carrière, offrir des mesures incitatives, veiller à la moralité.
- Participation des communautés locales.

Questions relatives à la langue d'apprentissage

- innovation des cursus et évaluation
- renforcement des interventions de promotion de l'alphabétisation des adultes

Atteindre les objectifs de l'EPT

- résoudre le problème de la faim dans nos écoles
- Maintien des garçons dans les écoles secondaires.
- Cadre juridique dans les États membres permettant de faciliter l'équité entre les hommes et les femmes.
- Programmes/cursus et structures soucieux des sexospécificités
- Nécessité de construire des infrastructures au niveau de l'enseignement supérieur en vue du maintien des filles dans ce cycle, octroi de bourses par exemple
- Supprimer les goulots d'étranglement qui limitent l'accès
- La plupart des activités concernant l'éducation des filles et des garçons ne bénéficient pas de financement – nécessité de mobiliser les fonds.
- Les interventions en faveur de l'alphabétisation des adultes constituent une voie vers la prise en compte des sexo-spécificités.
- Il convient de faire preuve de sensibilité dans l'approche si l'on veut éviter tout rejet par certaines cultures.

3.3 Recommandations générales sur le plan d'action

- Le Plan d'Action doit décliner la vision africaine à laquelle il fait référence. Une telle vision ne peut être séparée de la vision globale du développement et de la renaissance de l'Afrique. Elle doit s'orienter vers la valorisation de la culture et de la personnalité africaine ainsi que du potentiel endogène de développement.
- Proposer un meilleur cadrage du Plan d'Action, en tenant compte des contraintes qui ont eu un impact sur le suivi des objectifs de la Décennie;
- Présenter le Plan de façon claire, afin qu'on puisse saisir avec précision :
 - Les objectifs majeurs
 - Quels sont les problèmes majeurs qui persistent ?
 - Quels sont les défis majeurs auxquels nous sommes confrontés ?
 - Quels sont, de manière valable et mesurable, les principaux indicateurs de performance ;

Etendre les domaines d'intervention du plan d'action de façon à couvrir les questions importantes telles que celles relatives à la lutte contre le VIH/SIDA, les conflits et les situations d'urgence.

3.3.1 Recommandations sur le processus

- Proposer que les Points focaux de l'EPT dans les Etats Membres soient également des points focaux de la 2^{ème} Décennie.
- Prendre en compte un cadre de mise en œuvre du Plan d'action de la 2^{ème} Décennie qui établit, de manière claire, les responsabilités des différents intervenants :
 - a) les États membres ;
 - b) les Organisations Économiques Régionales (CER) ;
 - c) l'Union africaine, et
 - d) les partenaires au développement aux niveaux régional, et continental, les institutions de développement, la Société civile et les institutions nationales.
- Les domaines d'action prioritaires doivent tenir compte des priorités identifiées par les Etats Membres;
- L'élaboration des orientations stratégiques devra être participative et devra impliquer les secteurs principaux de l'éducation ainsi que les partenaires. Cette approche est importante parce qu'elle assure

l'appropriation du plan d'action et assure le nécessaire partenariat en faveur de la Decennie.

- Pour chacun des domaines approuves par le plan d'action, la Commission de l'Union africaine devra identifier des acteurs intervenant deja dans ledit domaine. Il sera possible de selectionner les partenaires sur des bases d'objectives, en prenant en considerations, les experiences et les resultats au niveau continental. Ainsi, l'UA pourrait contribuer a la repartition des roles, a renforcer le partenariat et a creer des opportunités et des synergies a travers des echanges mutuels des ressources. L'UA pourrait ainsi jouer son role de catalyseur.
- L'UA pourrait se positionner pour fournir des avantages comparatifs en assumant sont role dans le mise`en oeuvre de la Seconde Decennie de l'Education. L'UA joue un role indispensable pour les Etats membres : entretenir le dialogue politique, entreprendre le plaidoyer pour maintenir l'education a l'ordre du jour des Chefs d'Etat et assurer que le developpement de l'education en Afrique est suivi par les preneurs de decisions.
- L'UA pourrait egalement jouer de plaidoyer actif dans la mobilisation de ressources aupres des partenaires.
- Les ministres responsables de l'education devront etablir des structures specifiques pour la mise en oeuvre de la Seconde Decennie.

4. Discussion générale et Décision

La réunion des Experts a atteint le consensus que le Cadre d'action exige un travail plus minutieux avec davantage de consultation Il a été recommande de prendre en compte les quatre domaines recommandes, a savoir :

- La gestion du Système d'Information en éducation;
- La qualité de l'éducation
- L'éducation des filles et des femmes
- La science et la technologie

Deux domaines supplémentaires ont été ajoutés, a savoir

- L'éducation universitaire
- L'éducation des enfants et des jeunes en situation vulnérable et défavorisée

Il a été convenu que des Groupes de Travail seront mis en place et seront constitués aussi bien d'Experts des États membres que de consultants sélectionnés

RESUME DU RAPPORT D'ÉVALUATION

RESUME DU RAPPORT D'EVALUATION

La Commission a entrepris une évaluation détaillée de la Décennie de l'Education en Afrique grâce à l'appui technique de l'UNESCO et à l'assistance de deux consultants.

1. Méthodologie d'évaluation

Le processus d'évaluation comprenait des études littéraires et des questionnaires envoyés par courrier postal. Les questionnaires avaient été préparés et envoyés à chacun des Etats membres et aux huit communautés économiques régionales. Les questions visaient à déterminer la quantité et la qualité des avancées dans le secteur de l'éducation au cours de la Décennie. D'autres données avaient été recueillies grâce aux documents officiels des Etats membres ainsi que par des recherches sur Internet en ce qui concerne les informations statistiques et non-statistiques.

Les questions posées lors de l'évaluation couvraient des aspects spécifiques. A savoir :

1.1 Aux Etats membres :

- Dans quelle mesure, 15 actions spécifiques du plan d'action de la Décennie ont été menées ?
- Quelles sont les grandes lignes des avancées dans le secteur de l'éducation au cours de la Décennie ?
- Citer cinq domaines particuliers sur lesquels porteront les activités de la prochaine Décennie (fournir des justifications).

1.2 Aux Communautés économiques régionales :

- Citer les structures particulières de la Décennie – programmes, réalisations, leçons ;
- Citer les initiatives intéressantes en matière d'éducation dans la région au cours de la Décennie ;
- Quelles sont les orientations futures d'une intégration régionale reposant sur l'éducation.

Plusieurs États membres et CER avaient retourné les questionnaires dûment remplis. Un rapport d'évaluation ainsi qu'un projet de plan d'action pour la deuxième Décennie de l'Éducation en Afrique avaient été élaborés, y compris

une interview avec Son Excellence, le Président de la Commission de l'Union africaine, l'un des champions de la déclaration de la Décennie de l'Éducation.

Un Comité technique de la Décennie de l'Éducation avait procédé à une critique des résultats de l'évaluation, au cours d'une réunion tenue à Addis-Abeba les 20-21 octobre 2005. Le document avait été distribué aux membres du Comité directeur de la Décennie ainsi qu'aux Ministres de l'Éducation de l'Union africaine.

2. Résultats de l'évaluation

Conformément au rapport d'évaluation, des progrès significatifs avaient été réalisés dans la promotion de l'accès à l'éducation de base en Afrique, bien que la plupart des objectifs définis dans le plan d'action n'aient pas été réalisés à ce jour. En dépit des nombreux défis, des réalisations importantes ont été accomplies.

2.1 Réalisations

Des séminaires régionaux de promotion et de mise en œuvre de la Décennie s'étaient tenus dans chaque région : en Afrique de l'Ouest, 2000, en Afrique centrale, 2000, en Afrique de l'Est, 2000, en Afrique du Nord, 2002, et en Afrique australe 2002. Ces ateliers visaient à diffuser des informations sur la Décennie ; à permettre aux Etats membres d'échanger des idées et des expériences. Les séminaires régionaux avaient été financés par des partenaires tels que l'ADEA, la BAD, le CODESRIA, le Secrétariat du Commonwealth, la CEA, la CEDEAO, Education internationale, FAWE, le CICR, l'IDRC, l'Agence francophone internationale, le ROCARE/ERNWACA, l'UNESCO, l'HCR, l'UNICEF et le PAM.

Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de protocoles régionaux sur l'Education et la formation, bien que les régions se trouvent à des niveaux différents.

Un certain nombre d'initiatives régionales ont eu des effets positifs majeurs. Au nombre de ces initiatives, le PASEC (Programme d'Analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN) qui couvre cinq pays : SACMEQ, qui couvre 15 pays.

Le Forum africain des femmes spécialistes de l'Education (FAWE) a fourni une grande contribution dans le domaine de l'appui à certains Etats membres dans la réalisation des objectifs relatifs aux perspectives sexo-spécifiques dans le secteur de l'éducation. Le FAWE avait été créé en 1992 et dispose d'un réseau de 33 sections nationales composées de plusieurs membres, telles que les femmes décideurs politiques, et les hommes, ministres de l'éducation, qui sont des membres associés. L'objectif du FAWE est d'assurer

aux filles, l'accès à l'école, la possibilité de terminer leurs études et de bien évoluer dans tous les domaines.

Plusieurs documents visant la promotion de la Décennie avaient été publiés par l'OUA avec l'appui de l'UNESCO II CBA de 1999 à 2003.

Il y a de faibles augmentations des taux d'inscriptions à l'école maternelle, secondaire et tertiaire, avec une grande augmentation de ces taux dans l'éducation primaire.

Les taux d'alphabétisation des adultes ont augmenté de 52,4% en 1990 et de 62,9% en 2000/2004 pour les adultes et de 69% à 74% pour les jeunes.

2.2 Défis

Bien que la Décennie de l'Education en Afrique ait été lancée au cours du Sommet des chefs d'Etat de Yaoundé en 1996, le plan d'action n'avait été adopté que lors du Sommet des chefs d'Etat de juillet 1999. Cela a eu un impact significatif sur les progrès dans la mise en œuvre de la Décennie et sur ses réalisations.

Un grand nombre d'objectifs fixés par la première Décennie n'ont pu être réalisés. Par ailleurs, la Décennie n'a pas reçu l'accueil escompté, en raison d'une mauvaise promotion.

La Décennie a été instituée dans le contexte de plusieurs autres initiatives éducatives ayant bénéficié d'un bon financement, à savoir, l'EPT, les OMD et le NEPAD. Au cours de cette même période, on a également assisté à des situations de conflit dans 21 pays africains, avec des répercussions néfastes sur les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation. Les programmes d'ajustement structurel ont également eu des effets négatifs dans plusieurs Etats membres.

Contrairement aux attentes, la Décennie de l'Education en Afrique n'avait pas bénéficié de l'appui des principales agences internationales et des partenaires au développement de l'Afrique. L'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et d'autres partenaires ont élaboré des programmes particuliers à l'Afrique au cours de cette période, toutefois, rien ne prouvait que ces programmes étaient liés à la Décennie. Au niveau national, les Etats membres avaient eu des négociations relatives aux programmes de développement du secteur de l'éducation avec des partenaires au développement, toutefois, ces discussions n'ont pas explicitement eu lieu (ou implicitement) dans le contexte général de la réalisation des objectifs de la Décennie.

Le financement s'est révélé, un défi majeur à tous les niveaux. L'OUA ne disposait pas de ressources financières et structurelles suffisantes pour la mise

en œuvre des programmes de la Décennie. Au niveau régional, il n'existe aucune preuve de financement additionnel visant à répondre aux défis de la Décennie. Cela est également vrai pour chaque Etat membre pris individuellement et dont les budgets alloués à l'éducation ont connu une baisse importante au cours de la Décennie. Le financement extérieur annoncé en faveur de l'éducation arrivait lentement au cours de cette période. Conformément aux recommandations du Plan d'action, les Etats membres devraient allouer 6% du Produit national brut (PNB) à l'éducation. L'évaluation a mis en exergue le fait que les dépenses allouées à l'éducation ont connu une baisse dans toutes les cinq régions de l'Union africaine ; passant de 5,1% en moyenne en 1995 à 4,1% en 2000. Le budget alloué par le gouvernement à l'éducation primaire n'a pas encore atteint l'objectif fixé qui est de l'ordre de 20-25%.

Les dépenses moyennes allouées à l'éducation, par étudiant ont baissé, passant de 40\$ en 1980 à 25\$ en 2001. Toutefois, certains pays ont alloué moins de 3% de leur PNB à l'éducation en 2001.

Le remboursement de la dette extérieure a absorbé plus du quart des recettes du gouvernement dans des pays tels que l'Ethiopie et le Niger et plus de la moitié des recettes de la Tanzanie.

Le taux de redoublement à l'école primaire ont baissé, alors que les taux d'abandon scolaire ont connu une augmentation importante.

Bien que les inscriptions à l'école primaire aient enregistré une importante augmentation, cela s'est fait au détriment de la qualité, et sans investissements adéquats dans l'éducation secondaire et tertiaire et la formation des professeurs.

3. Proposition pour une deuxième Décennie de l'Education en Afrique

Une bonne amorce a été accordée aux questions relatives à l'éducation en Afrique. Il est nécessaire d'accorder une seconde chance à la Décennie de l'éducation. La deuxième Décennie s'emploiera à renforcer les progrès réalisés au cours de la première Décennie, tout en cherchant à éviter les embûches. Les défis de la première Décennie devraient être convertis en opportunités lors de la deuxième Décennie de l'éducation.

L'objectif général de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique est de sortir l'Afrique du déficit dans le domaine de l'éducation en cours dès le début du 21^e siècle en accordant une attention spéciale aux secteurs stratégiques du développement de l'éducation qui seront étroitement liés à la culture et à tous les autres secteurs de développement dont l'Union africaine fait la promotion, conformément à la vision et à la mission de l'UA.

3.1 Plan d'action

Un Plan d'action de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique a été élaboré. Cela permettra d'éviter les retards pris dans la mise en œuvre des programmes de la première Décennie, où le Plan d'action n'avait été adopté que deux ans après le lancement de la Décennie. Ce Plan d'action avait fait l'objet de discussions et avait été adopté par la Conférence extraordinaire des ministres de l'éducation tenue à Addis-Abeba en janvier 2006.

3.1.1 Objectifs du Plan d'action

L'on suppose qu'à la fin de la deuxième Décennie de l'Education, l'Afrique aurait abordé les questions essentielles qui constituent un obstacle à son développement dans le secteur de l'éducation. Ce qui lui permettra de réaliser ce qui suit :

- Mettre au point des systèmes nationaux de gestion de l'information en matière d'éducation reliés aux réseaux de systèmes régionaux et continentaux et renoncer ainsi au phénomène actuel de bases de données qui a entravé la planification, le suivi et l'évaluation systématiques ;
- Intégrer pleinement l'Education dans les politiques, activités, et structures organisationnelles de la Commission de l'Union africaine et des communautés économiques régionales ;
- Promouvoir les progrès réalisés dans le secteur de l'éducation (accès, qualité, efficacité, pertinence) tout en abordant les questions relatives à la formation des maîtres et à « l'éducation pour le développement » ;
- Réaliser l'égalité totale entre les filles et les garçons dans l'éducation primaire et secondaire ;
- Elaborer des mécanismes fonctionnels permettant de mettre les forces de l'éducation au service de l'intégration régionale.

Le Plan d'action, traite d'un nombre délibérément limité de secteurs, qui couvriront l'éducation primaire ainsi que l'éducation secondaire et la recherche. Ces secteurs sont :

- Les statistiques relatives à l'éducation.
- La qualité sous toutes ses dimensions.
- L'égalité entre les hommes et les femmes et tout ce que cela implique.
- La science et la technologie, l'éducation technique et professionnelle ainsi que la formation professionnelle.

3.1.2 Principes directeurs de la deuxième Décennie

La deuxième Décennie de l'Education visera à renforcer les chances de réussite. Les principes ci-dessous guideront la mise en œuvre de la Décennie :

- (i) Le renforcement de l'appui politique sera requis et nécessitera des programmes d'éducation distincts au sein de la CUA et des CER.
- (ii) La concentration sur les questions stratégiques.
- (iii) Le renforcement de l'assistance mutuelle entre les Etats africains.
- (iv) Le renforcement des capacités des communautés économiques régionales.
- (v) Mécanismes de suivi efficaces.
- (vi) Eviter de créer de nouvelles structures, et promouvoir les structures existantes, fournir un appui au renforcement des capacités et à la réforme en vue de répondre aux nouveaux impératifs.

4. Perspectives

La planification d'une Décennie de l'éducation devrait être intégrée dans les autres programmes politiques et socioéconomiques de l'UA. Cela permettra de s'assurer que la promotion de l'éducation sur le continent est également intégrée dans les travaux des autres secteurs du développement, la stabilité politique, les infrastructures, la santé, la sécurité alimentaire etc. La planification devrait également tenir compte des priorités et capacités des Etats membres, et être un moyen d'assurer l'adhésion totale aux programmes de la Décennie.

Un financement adéquat ainsi qu'une bonne couverture médiatique à tous les niveaux seront nécessaires pour dynamiser la deuxième Décennie. Des activités concrètes et visibles ainsi que des manifestations à tous les niveaux seront nécessaires pour mobiliser en permanence les partenaires. L'intégralité du travail consistera en la diffusion régulière des leçons tirées des expériences en cours.

Afin de suivre ce programme d'activités, les activités de la commission de l'éducation en 2006 seront axées sur le renforcement des CER en vue de la mise en œuvre et du suivi de la deuxième Décennie de l'Education en Afrique. Cela implique une évaluation des besoins et un renforcement approprié des capacités dans des domaines tels que la gestion des cycles de programmes, le suivi et l'évaluation, la collecte de données et les statistiques. D'autres domaines incluent l'éducation technique et professionnelle, la redynamisation des études supérieures, y compris des universités, la formation des professeurs ainsi qu'un programme de bourses pour appuyer la formation d'un cadre de haut niveau en matière de développement des ressources humaines. Une collaboration sera recherchée et renforcée avec des institutions telles que l'Association des Universités africaines, l'UNESCO II CBA et le UIS ; dans les domaines de

l'éducation supérieure, du renforcement des capacités en matière de formation des professeurs et des statistiques sur l'éducation. L'UIS pourrait fournir un appui dans le renforcement des capacités en matière des données statistiques, tant que les Etats membres définiront leur propre vision et besoins. Cela sera nécessaire dans la mise en œuvre de la deuxième Décennie de l'éducation en Afrique.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

2005

Rapport de la Premiere session Extraordinaire de la Conference des Ministres africains de l'Education

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3538>

Downloaded from African Union Common Repository